



## Liste des primes

PRIMES	COMMENTAIRES	QUID APRES FEVRIER 2017 ?
PR.ANCIENNETE ENTR.	Ttes catég	Maintien (règles fixées par l'accord)
PR.ANCIENNETE PROF	J uniquement (CCN)	Maintien (règles fixées par l'accord)
PRIME CONV. TRANSPORT	CA / CT / EP / OT	Groupe fermé
PR FIXE COLLECTIVE	27,5 € / mois - ttes catég jusqu'à un certain niveau de coeff	Maintien (règles fixées par les grilles salariales)
PRIME SPECIALE EP	EP - variable en fonction coeff	Maintien (règles fixées par la grille salariale EP)
PRIME SPECIALE JOURN	292,52 € / mois - J uniquement	Maintien (règles fixées par la grille salariale J)
PR.RENDEMENT GARANTI	254,66 € / mois - CA uniquement	Maintien (règles fixées par la grille salariale CA)
PRIME DE RENDEMENT	CT / EP / J / OT - élément individuel de rémunération	Maintien sous un même libellé PRIME DE RENDEMENT
PR.RENDEMENT SUPPL.	CA - élément individuel de rémunération	
PRIME PLAN CARRIERE	CA / CT / EP	Groupe fermé
PR.DE RESPONSABILITE	Plan de carrière OT	Groupe fermé
PRIME TECHNICITE	Plan de carrière OT	Groupe fermé
PRIME DE LANGUE	Utilisation courante langue étrangère (10% ou 20% du sdb + PFC)	Groupe fermé
INDEMNITE SPECIALE	Suite contrôle URSSAF reconversion en salaire de diverses primes (frais, sac,...)	Maintien (règles fixées par la direction)
PRIME RESPON VIDEO	EP du service vidéo ayant au moins 1 an dans le service - 256,7 € / mois (tps plein)	Maintien (règles fixées par la direction)
PRIME SPECIALE VIDEO	J qui font du montage ou tournage vidéo Montant : 161,18 € / mois (x2 si mise en œuvre des 2 compétences)	Maintien (règles fixées par la direction)
PRIME CYCLISTE	Forfait courses cyclistes (tour de France) - 100 € / jour	Maintien (règles fixées par la direction)
INDEMNITE DE VELO	10% du salaire de base	Groupe fermé
IND.MVTS DE FONDS	76 € / mois	Groupe fermé
INDEMNITE FONCTION	J	Versée selon règles prévues par l'accord
PR. FONCT.ALIGNEMENT	J	Versée selon règles prévues par l'accord
IND.PROV.FONCT.OCCAS	Remplacement occasionnel sur un poste à responsabilité supérieure	Unification de ces deux rubriques (règles fixées par la direction)
RFO	Complément de salaire occasionnel pour dépassement horaire ou mission spécifique	
PR.RENDEMENT ALIGNMT	Prime alignement sur catég sup	Groupe fermé
PR.FIXE INDIVIDUELLE	Compense surcoût rég SS Alsace Moselle : 22,87 € / mois	Maintien
REM.FORF.PERMANENTE	Prime chauffeurs (forfait 5 HS / sem) : 417,22 € / mois	Groupe fermé
PRIME SPECIFIQUE	Prime compta (1993) : 98,08 € / mois Prime EP service commercial photo : 85,36 € / mois Complmt individuel	Groupe fermé
IND.FORF.DIMANCHE JF	5,64 € / dimanche ou JF travaillé	Maintien (règles fixées par l'accord)
PRIME DE NUIT	15% du taux horaire (éléments "permanents" du salaire)	Maintien (règles fixées par l'accord)
PAIEMT RECUPERATIONS	Prime de juin des OT	Supprimée / Remplacement par prise des repos compensateurs de nuit
PR.NUIT PERMANENTE	Prime de mixité = 7,5% du salaire de base + ancienneté	Maintien (règles fixées par l'accord)
P.ASTREINTE PROVINCE	OT province : 148,03 € / mois CT : prime de mixité	Groupe fermé (pas de cumul possible avec mesures du nouveau régime d'astreinte)
PRIME DE PERMANENCE	OT Paris : 14,87 € / permanence - montant mini garanti de 185,88 € / mois	"Si si" : groupe fermé : maintien du mini garanti 14,87 € / permanence sans mini garanti pour les nouveaux entrants
PR.FIXE PERMANENCE	OT province : 185,88 € / mois	14,87 € / permanence sans mini garanti
ARTICLE 40 ET SPEC.	Missions technq et évmts spéciaux	Versé selon règles nouvel accord
PR.GEST. DOSSIER MC	Commerciaux ventes F (560,10 € / mois)	Groupe fermé
PRIME/OBJECTIF TC	Commerciaux ventes F	
COMM. SUR VENTES MI	Commerciaux ventes F + photo + EP photo	
PRIME RESULTATS AC	Rém variable commerciaux hors vendeurs	
PRIME/OBJECTIF AC	Rém variable commerciaux hors vendeurs	
PRIME/OBJECTIF SC	Rém variable commerciaux hors vendeurs	Maintien dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif de rémunération pour les commerciaux
RFO ELECTIONS	26,88 € / heure pour les J & CA RFO sur base temps passé pour les CT	

### Nouvelles primes

Indemnité d'astreinte	20 € / période d'astreinte	Versée selon règles prévues par l'accord
Indemnité d'astreinte veille éditoriale	30 € / période d'astreinte	Versée selon règles prévues par l'accord
Prime sujtion	150 € / mois	Versée selon règles prévues par l'accord

**Groupe fermé = maintien de la prime uniquement pour les salariés qui la perçoivent à la date fixée par l'accord**